

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.066

L'An Deux Mille Un, le 14 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

7 JUIN 2001

7 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mme DOUMECQ, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mlle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme MONTRON
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme GRAMMATICO représentée par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DEROGATION AU REPOS LE DIMANCHE

VOTE : 29 POUR
2 ABSTENTIONS
1 CONTRE

Conformément aux dispositions des articles L 221-8-1 et R 221-2-1 du Code du Travail, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a, par arrêté du 9 MARS 2001, inscrit la Ville de ROYAN sur la liste des communes touristiques ou thermales en matière de dérogations au repos dominical.

Cette procédure permet à Monsieur le Préfet d'accorder de dérogations à caractère temporaire à tout établissement qui en fait la demande et ayant pour activité principale la vente au détail de biens ou de services destinés à faciliter l'accueil du public ou ses activités de détente ou de loisirs d'ordre sportif, récréatif ou culturel.

La Ville a été saisie directement par les établissements suivants :

- Magasin NOCIBE, 15 rue Gambetta
- Magasin BENETTON, 11 boulevard Aristide Briand
- Boutique DEVERNOIS, 66 boulevard Aristide Briand
- Boutique SCOTTAGE, 66 boulevard Aristide Briand

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- VU les demandes présentées par les établissements
- VU l'avis de la commission du Commerce
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture, à l'année, les dimanches et jours fériés, des établissements "NOCIBE", "BENETTON", "DEVERNOIS" et "SCOTTAGE".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 juin 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS